



L'Institut de Prévention et de gestion des Risques Humains est **certifié Qualiopi pour la qualité de ses actions de formations.**

Nos Prestations

- Les experts d'Institut PRH accompagnent les dirigeants, les managers en matière de management, gestion du personnel, Prévention des Risques Professionnels, Protection des données à caractère personnel et qualité relationnelle au travail.
- Ces accompagnements s'effectuent autour de plusieurs missions:
 - ⇒ Délégué à la Protection des Données (DPO), pour une entreprise respectueuse des réglementations telles que Loi Informatique et Libertés, LCEN, ou RGPD, et bien d'autres en la matière
 - ⇒ Intervenant en Prévention des Risques Professionnels, enregistré auprès de la DREETS de Nouvelle Aquitaine, pour une entreprise attentive et respectueuse des obligations de prévention, ou pour réaliser des enquêtes à la suite de harcèlements ou accident du travail
 - ⇒ Médiateur professionnel, titulaire du CAP'M, pour instaurer une qualité relationnelle au travail, résoudre un conflit social, civil ou commercial avec salariés, professionnels ou particulier ou même arbitrer une relation contractuelle entre professionnels.

Notre atout: un contrat, un engagement, un accompagnement, un suivi, avec plusieurs expertises.

Nos exemples de Formations

- Pour une meilleure autonomie, les experts d'Institut PRH forment les dirigeants, salariés et particuliers en matière de droit du travail, prévention des risques, protection des données, ou risques cybers.
- Ces formations s'effectuent en présentiel soit sur site, soit au sein de l'Institut à MARCHEPRIME (33), ou à distance par visioconférence ou E-learning, comme:
 - ⇒ Formation aux **obligations réglementaires** de l'employeur,
 - ⇒ Formation élémentaire en matière de **droit du travail**
 - ⇒ Formation en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, pour membres **élus de CSE ou CSSCT**
 - ⇒ Formation à la prévention des **harcèlements, agissements sexistes, et inégalités**
 - ⇒ Formation pour connaître et appliquer les **règles élémentaires en matière de protection des données**
 - ⇒ Formation à identifier, prévenir les **risques professionnels** et élaborer un plan de prévention
 - ⇒ Formation à la prévention des **risques cybers**
 - ⇒ Formation spécifique de régulateur de transport sanitaire
 - ⇒ Formation spécifique au transport et accompagnement de personnes en situation de handicap.

Prévenir les risques cybers et de violation de données

Prérequis : Aucun, sauf une bonne connexion internet permettant une visioconférence pour les cours à distance. Pas d'investissement logiciel pour les cours

Public : Tout public

Effectif : 4 minimum—10 maximum

Durée—Horaires :

7 heures de 8h30 à 12h30—13h30 à 17h30

Pauses de 15 minutes : 10h30— 15h30

Programme :

Genèse des textes en matière de protection des données à caractère personnel

Les obligations face aux risques de violation de données, l'accountability

Les outils numériques

Les risques cybers à l'usage des outils numériques

Adopter les bonnes pratiques d'hygiène à l'usage des outils numériques

Réaliser une charte informatique—sensibiliser

Gérer la crise lors d'une violation de données

Cas pratiques

Evaluer la protection

Evaluation QCM

Evaluation de la formation

Objectif:

A la fin de la formation, les stagiaires seront capables de prévenir les risques cybers en entreprise ou en télétravail, appliquer les bonnes pratiques en matière d'usage des outils numériques, et agir face à une violation de données.

Méthode pédagogique en présentiel ou en distanciel avec MSTeams et Edusign

Tour de table sur les différentes activités, besoins et retours d'expériences des entreprises ou structures,

Exposé interactif d'apport de connaissances, basées sur le droit, la logique et le pragmatisme,

Vérification des acquis en matière de d'encadrement de stagiaires,

Evaluation de l'efficacité de la formation à 3 mois et réponse aux questions éventuelles, afin de ne pas laisser le stagiaire sans appuis techniques.

Modalités d'évaluation

Evaluation diagnostique en début de formation par questionnaire.

Evaluation finale par QCM de 10 questions.

Validation de la formation si le stagiaire est présent et valide à 50% et plus le QCM final.

Equipe pédagogique :



Formateur intervenant en Prévention des Risques Professionnels, titulaire d'un Master 2 en sciences humaines et sociales et d'un certificat de formation de Délégué à la Protection des Données.

Lieu :

Intra-entreprise ou Inter-entreprise au sein de notre établissement, ou en visioconférence, mais en direct.

Coût indicatif individuel :

250 € / stagiaire - activité de formation dispensée de TVA art 261-4-4 du CGI

Groupe ou plusieurs formations, nous consulter.

Possibilité de porter et prendre son repas sur place au sein du centre de formations d'Institut PRH.

Délais d'accès :

1 formation par semestre en inter.

Inscription maximum 15 jours avant le début de la formation.

Formation disponible en intra-entreprise sous 1 mois.

Dates inter-entreprises disponibles sur : <https://institutprh.fr>

Personnes en situation de handicap :

Les locaux d'Institut PRH seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. En dehors de nos locaux, nous réservons des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute situation de handicap, ne pas hésiter à décrire les adaptations nécessaires sur la fiche d'inscription, afin que notre référent handicap prenne attache avec vous.

SAS Institut de Prévention des Risques Humains

17 Avenue d'Aquitaine 33380 MARCHEPRIME

Tel: 0564311505

<https://institutprh.fr>

Organisme de formation déclaré sous NDA n° 75331174333, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.

RCS Bordeaux 849 110 366

